

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 avril 2023

GARANTIR L'ACCÈS SÛR ET TRANQUILLE À LA NATURE POUR TOUS LES FRANÇAIS
- (N° 886)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 51

présenté par
Mme Colombier

ARTICLE UNIQUE

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'article unique de la loi d'interdiction de la chasse le dimanche.

Cette proposition de loi, dictée par pure idéologie, veut stigmatiser une partie de la population française qui a au cœur l'amour de la nature et de sa préservation. Partie intégrante de notre patrimoine français et de nos traditions populaires, la chasse obéit désormais à des législations strictes pour la préservation de la faune et de son environnement, et les chasseurs ont fait des efforts significatifs en matière de sécurité ces dernières années. Entre 2000 et 2020, le nombre d'accident de chasse est pourtant en baisse, passant de 232 dont 39 mortels sur la saison 1999-2000, à 90 dont 8 mortels (dont deux non-chasseurs) sur la saison 2021-2022.

Acteurs centraux de la gestion des espaces forestiers, agricoles et ruraux ainsi que de l'équilibre de la biodiversité, sans eux, une partie des espaces naturels serait inaccessible au public et certains nuisibles proliféreraient, détruisant les cultures et menaçant l'ensemble des espèces sauvages. Les chasseurs ont en effet un rôle prépondérant dans la gestion cynégétique, la protection de la faune sauvage et de ses habitats, la préservation des espaces agricoles, la sécurité routière et la régulation des espèces nuisibles en surpopulation sur notre territoire.

Cette interdiction pénaliserait les chasseurs et les Français, car elle ne prend pas en compte le fait que l'interdiction de la pratique cynégétique le dimanche empêcherait des milliers de chasseurs de s'adonner à leur loisir. En effet, le dimanche est souvent le seul jour libre dont disposent les ouvriers, les artisans, les commerçants et les salariés, et plus généralement, tous les Français qui travaillent en semaine, pour s'adonner à cette pratique populaire.

Une telle proposition de loi ouvrirait aussi dangereusement la porte à de futurs projets d'interdiction plus globale de la chasse et aura pour conséquence d'opposer les français et leur mode de vie mais aussi de compromettre nos traditions.

La solution serait de renforcer le dialogue et la cohabitation entre les usagers, les fédérations de chasse et les élus, vers une bonne cohabitation serait bien plus efficace qu'une interdiction formelle le dimanche plus à même d'ancrer un peu plus les incompréhensions entre les uns et les autres.

Par ailleurs, c'est la Révolution française qui a rendu la chasse populaire. Elle est donc fondamentalement attachée au droit de propriété et constitue une tradition populaire que nous devons protéger. C'est une chance pour nos territoires et pour la biodiversité.